Commune de Gennes

Compte- rendu de la séance du Conseil municipal
Du vendredi 27 novembre 2009

Etaient présents : Alexandra ARDIET, Daniel BOBILLIER, Michelle DODANE, Gilles DUMAS, Bernard GRAPPEY, François LECHAILLER, Maryse MILLET, Isabelle MINOTTI, Adeline OUGIER, Thérèse ROBERT, Christophe SIMON, Jean SIMONDON

Etaient excusés : Paulina REQUENA, Patrick MODICA, Florent VALLOT

Secrétaire de séance : Isabelle MINOTTI

Approbation du Plan Local d'Urbanisme et du Périmètre de Protection Modifié
Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité, le Plan Local d'Urbanisme et le Périmètre de Protection Modifié autour du monument historique. Dès qu'il aura été visé par les services préfectoraux (mi-décembre), l'ensemble du dossier sera consultable en mairie aux heures d'ouverture. D'ici environ deux mois, le P.L.U. sera également consultable sur le site de la mairie www.gennes25.fr/.

Plan de Prévention des Risques Technologiques (P.P.R.T.)
Le Plan de Prévention des Risques Technologiques de la Société Française du Pipeline du Jura a été approuvé par arrêté préfectoral du 23 octobre 2009. Conformément à l'article 4 de cet arrêté, le dossier est tenu à disposition du public à la préfecture et dans les mairies de Gennes, Nancray et La Chevillotte aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux au public. Il est en outre mis en ligne sur le site Internet de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de Franche-Comté (www.franche-comte.drire.gouv.fr / page d'accueil : rubrique « PPRT »).
Conformément à l'article L.515-23 du code de l'environnement, le plan de prévention des risques technologiques approuvé vaut servitude d'utilité publique. Il est par ailleurs annexé au P.L.U.

Règlements de cantine et de garderie
Les personnels de garde et de cantine se plaignant d'un manque de discipline excessif de la part des enfants, un nouveau règlement a été élaboré en concertation avec les délégués de parents, la commission des écoles et les employées communales en charge de la cantine et de la garderie. Il inclut une charte du savoir vivre et du respect mutuel.
Ce règlement, approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal, devra être signé par toutes les familles concernées et rendu à l'école qui le retransmettra en mairie.
.

Reconduction du contrat d'assurance du personnel communal
Le contrat d'assurance qui dédommage la commune lors des absences d'agents malades a été reconduit pour une durée de 48 mois.

Remboursement d'assurance
La société d'assurance Groupama rembourse la somme de 382.70 € pour dédommager le bris d'une vitre à la maternelle.

Assistance DDEA
L'accord de convention entre la municipalité et les services de la DDEA .est renouvelé. Ils nous assurent leur soutien technique lors de travaux exécutés dans la commune.

Projet de loi de réforme des collectivités territoriales
Le conseil municipal prend une motion contre le projet de loi relatif à la réforme des collectivités territoriales.

Salle de repos de l'école maternelle
Parmi plusieurs propositions qui ont été faites pour la réalisation de la salle de repos de la maternelle, le Conseil municipal a décidé unanimement de retenir celle de l'entreprise Contoz, dont le montant HT global (projet + travaux) s'élève à 58 528,43 €. Les subventions de l'Etat et de la Région devraient couvrir environ 45 % des dépenses ; 55 % resteraient donc à la charge de la commune.

Don
Une somme de 150 € sera versée à l'Association des amis du Monument de la Libération pour la réfection du Monument de la Chapelle des Buis.
Les particuliers peuvent aussi faire parvenir leurs dons à l'adresse suivante : Fondation du Patrimoine, Maison du Bâtiment, BP 1239, 25004 Besançon cedex.

Salle polyvalente
Deux propositions de dépense pour la salle polyvalente :
L'achat d'une machine à glaçons (1083 € HT) et la réparation de la chambre froide (891 € HT)
Le conseil municipal décide de réparer la chambre froide, considérant que cet investissement est primordial pour la location de la salle. L'achat d'une machine à glaçons n'est pas envisagé.

*****

<u>Informations diverses</u>.

Syndicat du Marais de Saône
Le Syndicat du Marais projette de se porter acquéreur d'une ferme située dans son périmètre pour éventuellement réaliser une Maison du Marais, projet à suivre.

Fleurissement du village
La commission espaces verts et cadre de vie propose de réaménager le jardin botanique en intégrant une jachère fleurie et un coin pelouse avec quelques bancs pour pouvoir s'y attarder plus longuement.
Des bulbes de printemps sont envisagés pour le fleurissement du village.
Une parcelle dans le jardin communal reste disponible : contacter la mairie si vous êtes intéressés.
Nous rappelons que chaque locataire doit entretenir son jardin et ne pas laisser de tas de cailloux et de mauvaises herbes sur ces parcelles ni aux abords.

Vandalisme
Des actes de vandalisme ont été constatés à plusieurs endroits dans la commune. Lorsque des vandales parviendront à être identifiés, la mairie demandera une réparation financière des préjudices subis, ceci afin que ce ne soit pas à la collectivité, et donc à l'ensemble des habitants, de subir le montant des dépenses engagées pour les réparations.
En tout état de cause, chaque acte de vandalisme fera systématiquement l'objet d'un dépôt de plainte en gendarmerie.

Réparation des chemins
Les trous sur le chemin menant au garage Mottas seront bouchés afin d'éviter de trop gros nids de poule au printemps.

Affouagistes
Des panneaux de circulation pour les affouagistes sont consultables au panneau d'affichage de la mairie
Trois couleurs pour vous guider :
Rouge : pas de tracteur
Orange : tracteur autorisé avec une fendeuse uniquement
Vert : tracteur autorisé avec fendeuse et remorque

Marché de producteurs
Les deux premiers marchés ont reçu un vif succès !
Pour que tout le monde puisse en profiter ainsi que l'association elle-même, les organisateurs ont besoin de bénévoles pour les soulager un peu ce jour-là.
Vous pouvez contacter la mairie si vous êtes d'accord de donner une heure ou deux de votre temps à l**'un** des marchés dans l'année.
Nous vous attendons nombreux au prochain marché du 11 décembre avec choucroute à déguster sur place ou à emporter ; chocolat et champagne seront à l'honneur.

Pompiers
L'association des jeunes pompiers du plateau basée à Bouclans offre aux jeunes la possibilité de se former au métier de pompier.

Noël
Le village sera, bien sûr, illuminé comme les autres années, grâce au Comité des fêtes qui prend en charge les dépenses relatives aux illuminations. Ces dernières, à lampes basse consommation, remplaceront les anciennes illuminations à ampoules traditionnelles.
Le Père Noël passera le mercredi 23 décembre : venez nombreux au son des clochettes, l'accueillir autour d'un bon vin chaud concocté pour vous par le comité des fêtes !

Concours des maisons illuminées
Comme chaque année, la mairie organise un concours des maisons illuminées. Un jury passera dans les rues du village durant des fêtes de fin d'année pour établir un classement.

Concert de Noël
Le samedi 19 décembre la commission culturelle vous propose un concert sur le thème des chants de Noël. L'Ensemble Vocal Féminin est constitué par les grands élèves (futurs professionnels) du conservatoire de Besançon classe de chant d'Aniella Zins.
Le programme comprendra une « Messe pour le temps de Noël » de Michel Corette (1707-1795) destinée à « l'usage des dames religieuses » et des « Chants des Noël anciens et nouveaux », des œuvres de Marc Antoine Charpentier, de Louis-Gabriel Guillemain, de Jean-Marie Leclair et de Claude Balbastre. Le chœur sera accompagné au violon baroque par Stéphanie Paulet et à l'orgue par Michaël Parisot, tous deux professeurs au Conservatoire.
La direction musicale est assurée par Aniella Zins. **Ce concert aura lieu à l'église de Gennes à 20 heures.**

Le repas des anciens aura lieu, cette année, le **9 janvier 2010 à 12h**. Comme chaque année, des membres du CCAS remettront les invitations aux personnes concernées.

Etat civil
Mariage : Le 3 octobre, Maryse Millet a procédé au mariage de Mounia Chebani et Frédéric Bak. Nous félicitons les jeunes époux et remercions les généreux donateurs présents à la cérémonie, une quête de 130,30 € ayant été récoltée au profit de l'association des galopins de Gennes.
Naissance : Le 29 octobre, le petit Emilien a vu le jour à Besançon. Toutes nos félicitations aux parents, Céline et Cédric Plu, et bienvenue à Emilien dans notre village.

Objet trouvé
Une montre a été trouvée le 11 novembre devant la salle polyvalente. Son propriétaire peut venir la récupérer en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

Urbanisme
Dernière déclaration préalable accordée :

- 5 octobre : M. Jean-Claude Chouffe : Division parcellaire (rue de l'Enclos)

Campagne de distillation 2009/2010
La période de distillation s'étend du jeudi 1er octobre 2009 au vendredi 30 avril 2010. Les distillations sont permises, à l'exception des dimanches et jours fériés, de 6h00 à 19h00 pendant toute la période. Pour toute location de l'atelier de distillation, il convient de contacter préalablement le secrétariat de mairie et d'effectuer les déclarations réglementaires auprès de la Direction régionale des Douanes.

Erratum
Un numéro de téléphone erroné avait été communiqué lors d'un précédent compte-rendu, la responsable de l'association « au bonheur des chats libres » étant joignable au 06.72.99.22.37.
Veuillez nous excuser pour cette erreur.

Le marais de Saône comme vous ne l'avez jamais vu !
Le Syndicat du marais accueillera dès le 13 décembre la Cie Joseph K pour une résidence théâtrale dont le fruit sera une représentation de l'étonnant spectacle « Conférences du monde ». Ne ratez pas cette conférence-projection à l'humour décalé qui portera un regard inédit sur notre marais. L'après-midi, avant le spectacle, les acteurs impliqués dans la gestion du marais tout au long de l'année vous accueilleront et répondront à vos questions sur l'actualité du marais. A noter aussi : Rencontre conviviale avec les deux « explorateurs » de la Cie Joseph K lundi 14 décembre à 20h30 en mairie de Saône, salle du Conseil.

Venez nombreux samedi 19 décembre, salles Pasteur et Hugo à Montfaucon (entrée libre !) :
- Dès 14h, stands et animations sur le marais (associations, expos naturalistes, photos…)
- A 18h, le spectacle. La représentation sera suivie d'un verre de l'amitié

Plus d'informations sur la page « Activités » du site : http://www.lagrossentreprise.fr/

Petite annonce
Vends sur Gennes, chambre à coucher ancienne (lit + armoire) : 200 €. Contacter le 06 76 28 33 64.

La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le vendredi 18 décembre à 20h30